

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Circulaire du 20 novembre 2007 relative à la fête religieuse musulmane de l'Aïd al Adha

NOR : INTA0700113C

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ; le ministre de l'agriculture et de la pêche à
Madame et Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les préfets.*

La célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd al Adha aura lieu aux alentours du 20 décembre 2007. La date précise sera annoncée ultérieurement par le Conseil français du culte musulman (CFCM).

La création du CFCM le 3 mai 2003, suivie de celle de conseils régionaux du culte musulman (CRCM) dans chaque région administrative (1), a impliqué une gestion nouvelle des relations entre les services préfectoraux et la représentation de ce culte, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'Aïd al Adha. Il convient donc d'associer dans votre département des représentants du CRCM aux réunions de concertation organisées avec vos interlocuteurs habituels. De même sera-t-il nécessaire, toujours en liaison avec ces représentants, de mettre en place une coordination régionale pour résoudre les questions liées à l'Aïd al Adha.

Depuis plusieurs années, des instructions vous sont données en vue de concilier le profond attachement des musulmans à l'accomplissement de ce rite avec les dispositions réglementaires en matière de santé publique telles que définies notamment dans le livre II titre III du code rural relatif au contrôle sanitaire des animaux et aliments (en particulier les articles R*231-15 et suivants), de protection animale telles que définies notamment dans le livre II titre I^{er} chapitre IV relatif à la protection des animaux (en particulier les articles R*214-63 à R*214-79) et de respect de l'environnement. Les dispositions pénales correspondant aux articles précités sont mentionnées entre autres aux articles R*237-2 et R*215-8. Les articles du code rural relatifs à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort imposent que l'abattage rituel s'effectue en abattoirs et prohibe la mise à disposition de locaux, terrains, installations, matériels ou équipements qui permettraient l'abattage en dehors de ceux-ci. De la même façon, cet abattage est réalisé par des sacrificateurs habilités par l'une des trois mosquées agréées (mosquée de Paris, mosquée d'Evry et mosquée de Lyon) et l'immobilisation des animaux doit être assurée par un procédé mécanique excluant toute contention manuelle.

En ce qui concerne les sacrificateurs habilités, vous vous attacherez à vérifier au préalable que les abattoirs confieront l'égorgeage des animaux à des sacrificateurs titulaires d'une carte en cours de validité, délivrée par l'une des trois mosquées agréées. La désignation d'un sacrificateur par la préfecture doit rester exceptionnelle.

Il résulte également des dispositions des articles du code rural précités et de la décision du Conseil d'Etat faisant suite à la requête de « l'Association œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs » du 10 octobre 2001, que les sites anciennement dénommés « dérogoires » sont totalement interdits.

Dans les zones où la capacité d'abattage est insuffisante, voire nulle, la recherche d'établissements susceptibles de répondre aux demandes devra être systématiquement étendue aux régions mieux pourvues. Il vous est possible également, en l'absence d'abattoir à proximité, d'envisager l'aménagement d'abattoirs temporaires pour ovins agréés pour la durée de l'Aïd al Adha, répondant aux exigences que rappelle l'annexe II de la présente circulaire. Leur financement pourra être assuré par des partenaires privés, éventuellement en liaison avec les communautés ou associations musulmanes. Ces abattoirs temporaires répondant à des normes strictes ne doivent pas être confondus avec les sites dérogoires interdits depuis l'Aïd al Adha de 2002.

De même, vous pourrez favoriser, en concertation avec les CRCM et les associations musulmanes, d'une part l'étalement des abattages sur trois jours, et, d'autre part, l'organisation de marchés en vif, avec transport des animaux par des professionnels agréés pour le transport des animaux vivants en application du L. 214-12 du code rural, puis abattage en abattoir agréé et retour des carcasses vers les consommateurs.

Vous laisserez le soin à vos interlocuteurs musulmans de rappeler aux fidèles les pratiques de substitution à l'abattage sur place.

Vous insisterez aussi, en particulier, lors des réunions de concertation, sur les risques sanitaires que présente la consommation de carcasses non inspectées par les services vétérinaires et sur les mesures de lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles qui sont le retrait et la destruction systématiques des matériels à risque spécifiés (MRS). En

(1) La région Ile-de-France est partagée en trois « régions » : Ile-de-France ouest (Yvelines et Val-d'Oise), Ile-de-France est (Seine-et-Marne et Essonne) et Ile-de-France centre (Paris et la petite couronne).

effet le retrait des MRS, qui s'applique à tous les animaux de l'espèce ovine quel que soit leur âge, constitue, en termes de santé publique, la mesure de sécurité essentielle au regard du risque de transmission des encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles.

La sévérité la plus grande devra être exercée à l'encontre des contrevenants, en veillant chaque fois que cela sera nécessaire à la mise en œuvre des sanctions prévues par la réglementation en vigueur. En outre, afin d'éviter tout projet de sites hors abattoirs, il paraît utile de mettre en place une information adaptée, avertissant dès à présent les propriétaires et les organisateurs de sites potentiels des sanctions qu'ils encourent.

Concernant les conditions de transport des animaux, vous vous attacherez à vérifier que celles-ci sont compatibles avec les impératifs biologiques de l'espèce et avec les prescriptions réglementaires relatives au bien-être des animaux, notamment l'article R. 214-17 du code rural.

Les mouvements des animaux devront tenir compte des mesures restrictives mises en place au titre de la fièvre catarrhale ovine.

Vous trouverez en annexe I de la présente circulaire les dispositions particulières de fonctionnement des abattoirs pérennes et temporaires, en annexe II les exigences relatives au fonctionnement et à l'agrément des abattoirs temporaires, en annexe III la fiche d'information à l'attention des acheteurs et consommateurs de carcasses d'ovins de moins de 12 mois et de plus de 12 kg achetées auprès d'un abattoir agréé, en annexe IV le fascicule relatif aux règles d'hygiène et de protection animale à remettre aux sacrificateurs et, en annexe V, la liste des abattoirs agréés pour l'abattage d'ovins et/ou de bovins.

Il vous sera possible, afin d'assurer le strict respect de la réglementation en matière de détention et de mouvement d'animaux, d'envisager la mise en œuvre d'arrêtés préfectoraux, dont un modèle figure en annexe VI.

Vous veillerez à ce que les éléments mentionnés en annexe VII de ladite circulaire apparaissent dans les procès-verbaux qui seront établis dans chaque département. Ces renseignements devront être adressés par courrier électronique, avant le 1^{er} mars 2008, au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et au ministère de l'agriculture et de la pêche selon les modalités indiquées dans la même annexe.

Les exploitants des abattoirs seront eux-mêmes destinataires de la présente circulaire par l'entremise de leurs fédérations.

Enfin, vous veillerez à communiquer une copie de la présente circulaire aux conseils régionaux du culte musulman (CFCM).

MICHÈLE ALLIOT-MARIE

MICHEL BARNIER

ANNEXE I

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT DES ABATTOIRS PÉRENNES ET TEMPORAIRES LORS DE LA FÊTE DE L'AÏD AL ADHA DE DÉCEMBRE 2007

Conditions générales de fonctionnement et dérogations accordées vis-à-vis desdites conditions dans le cadre de l'Aïd al Adha

Les abattoirs doivent disposer d'un agrément communautaire (arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale), locorégional (arrêté du 2 juin 1994 définissant le marché local pour les établissements préparant des viandes fraîches) ou temporaire.

La capacité d'abattage des abattoirs locorégionaux est limitée à 1 000 UGB (unité gros bétail) par an avec un maximum de 20 UGB par semaine en application de l'article 37 de l'arrêté du 17 mars 1992 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches et déterminant les conditions de l'inspection sanitaire de ces établissements. L'article 38 de ce même arrêté prévoit toutefois que ces établissements peuvent déroger à la limite hebdomadaire de 20 UGB pour tenir compte de l'importante demande liée aux fêtes religieuses. De plus, dans le cas où la limite des 1 000 UGB par an serait dépassée en raison des nombreux abattages liés à l'Aïd el Adha, il conviendra de faire abstraction, dans le calcul du nombre total d'UGB abattus dans l'année, de la production liée spécifiquement à cette fête.

Seule une dérogation quant au fonctionnement de l'abattoir est accordée dans le cadre de l'Aïd al Adha : il s'agit de la sortie des carcasses d'ovins de l'abattoir à une température supérieure à + 7 ° C à cœur. Cette disposition exceptionnelle liée à l'Aïd al Adha concerne l'ensemble des départements français, y compris ceux qui ne possèdent pas d'abattoirs, dans la mesure où elle sous-entend que des carcasses peuvent être transportées, pendant cette période, à une température à cœur supérieure à + 7 ° C, et que tout département peut être « traversé » par des véhicules transportant de telles carcasses. Cette dérogation peut également être appliquée aux carcasses de bovins de moins de 30 mois (elle ne concerne pas les bovins consignés en attente du résultat ESB).

L'inspection *ante mortem* des animaux doit être assurée de façon systématique, aussi bien dans des objectifs sanitaires que de traçabilité et de protection animale. A ce titre, vous contrôlerez en particulier les modalités de transport des animaux.

Il est de la responsabilité de l'exploitant de l'abattoir de s'assurer de l'habilitation des sacrificateurs par un organisme religieux agréé (mosquée de Paris, de Lyon ou d'Evry) ainsi que de leur formation aux règles d'hygiène et de protection animale. Les services vétérinaires s'assurent, dans le cadre de leurs inspections, que les sacrificateurs disposent de la formation correspondante à leur fonction, en particulier concernant l'immobilisation mécanique. Celle-ci doit être assurée par un procédé qui permet de limiter toute souffrance aux animaux et de garantir une saignée rapide et efficace : dans cette mesure, les simples berces ne satisfaisant aucunement à ces critères doivent être exclues. La saignée doit être réalisée rapidement après l'immobilisation par un sacrificateur habilité conformément à la réglementation.

La sortie d'animaux vivants de l'abattoir en fin d'Aïd al Adha (animaux non abattus) est strictement interdite.

Aucune dérogation ne pourra être accordée quant à la libération des carcasses de bovins de plus de 30 mois (levée de consigne) avant connaissance du résultat du test de dépistage vis à vis de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine).

Aucune dérogation ne pourra être accordée quant à la remise au consommateur de carcasses de bovins de plus de 24 mois avec présence de colonne vertébrale (MRS). Les colonnes vertébrales des carcasses de bovins de plus de 24 mois doivent être désossées dans un atelier de découpe agréé ou dans une boucherie autorisée.

Récupération d'abats et gestion des déchets

La récupération des pansettes vertes (non blanchies), vidées et lavées, est tolérée pour les abattages de l'Aïd al Adha.

La récupération des langues et des abats blancs (autre que la pansette verte) ne pourra être effectuée que dans le strict respect des exigences réglementaires en vigueur concernant le retrait des MRS (matériels à risque spécifié).

La déméduation des ovins de plus de 12 mois pourra être effectuée par aspiration ou après fente (dans ce dernier cas, la traçabilité des deux demi-carcasses devra être clairement établie). Cette déméduation des animaux de plus de 12 mois reste donc obligatoire.

Concernant la déméduation des ovins de moins de 12 mois et de plus de 12 kg devant être effectuée avant la remise directe au consommateur, il a été convenu que, par dérogation à la règle existante, celle-ci pourrait être réalisée par le chef de famille sous réserve que celui-ci soit informé. Vous trouverez en annexe V la fiche d'information, rédigée en français et en arabe, qui accompagnera les carcasses de cette catégorie d'animaux lors de leur sortie de l'abattoir.

Aspects financiers

La pesée fiscale reste obligatoire pour l'ensemble des abattoirs concernés par l'Aïd al Adha (calcul des taxes), même si la facturation au client pourra être calculée forfaitairement.

La liste des taxes, redevances et cotisations dues par l'abatteur est la suivante :

- redevances sanitaires (abattage, découpe, résidus) ;
- INTERBEV ;
- fonds de l'élevage ;
- taxe d'abattage.

Ces taxes ne peuvent en aucun cas être financées par une tierce partie (commune par exemple).

Gestion du personnel et du public

Les personnes désirant assister à l'abattage de leur mouton ne doivent pas avoir accès à la chaîne d'abattage. Il pourra être envisagé, dans la mesure du possible, de leur permettre d'assister au sacrifice (derrière des vitres par exemple).

Une concertation préalable entre l'exploitant de l'abattoir et les services vétérinaires devra avoir lieu afin d'organiser au mieux la planification des abattages, sachant que les services vétérinaires doivent être présents tout au long des inspections *ante et post mortem*.

Il est de la responsabilité de l'exploitant de l'abattoir d'assurer la sécurité des personnes à l'intérieur de son exploitation : personnel de l'abattoir, personnel d'inspection, public (vitesse de chaîne, aisance aux postes d'inspection, présence de parking pour le public,...). Une vigilance accrue relative aux règles d'hygiène et de sécurité du personnel (casques, gants,...) sera nécessaire dans les abattoirs temporaires.

Il sera possible d'envisager, en collaboration avec les instances religieuses concernées et après accord de l'exploitant de l'abattoir, le déroulement de la prière sur le site de l'abattoir afin de permettre le démarrage des sacrifices le plus tôt possible le 1^{er} jour de l'Aïd al Adha (pas de perte de temps après la fin de la prière liée au trajet entre la mosquée et l'abattoir que doivent effectuer les sacrificateurs). Il conviendra alors de prévoir l'ensemble des mesures de protection civile adéquates (sécurité des personnes).

ANNEXE II

MODALITÉS D'AGRÈMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES ABATTOIRS TEMPORAIRES

Le préfet peut agréer, pour des abattages liés à une fête religieuse et pour une durée de quelques jours, des structures d'abattage temporaires d'ovins, fixes ou mobiles, sous réserve d'une part qu'il y ait un réel besoin local en capacité d'abattage dans le département et les départements limitrophes et d'autre part que les conditions suivantes soient respectées :

a) transmission d'un dossier de demande d'agrément par l'exploitant tel que décrit ci-dessous au minimum 2 mois avant le début de l'activité ;

b) engagement d'une mise sur le marché des produits limitée strictement au département d'implantation et aux départements limitrophes.

La marque de salubrité utilisée dans ces abattoirs temporaires peut être :

a) soit l'estampille ronde décrite à l'article 5 de l'arrêté du 2 juin 1994 ;

b) soit l'estampille personnelle des vétérinaires inspecteurs décrite à l'article 19 de l'arrêté du 15 mai 1974 ;

c) soit l'estampille carrée décrite en appendice 2 de l'annexe I du projet d'arrêté relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées en contenant.

La durée pendant laquelle le fonctionnement de l'abattoir temporaire est autorisé est fixée à 3 jours.

Procédure d'agrément sanitaire des abattoirs bénéficiant d'un agrément temporaire

Présentation d'un dossier de demande d'agrément au préfet du département d'implantation de la structure (direction départementale des services vétérinaires)

Le dossier présenté par l'exploitant et déposé au minimum 2 mois avant la fête religieuse doit comporter :

- la preuve de la nécessité de l'implantation d'un abattoir temporaire ;
- des plans cotés permettant de visualiser les différents locaux et équipements envisagés, les circuits des animaux, des produits comestibles et des déchets, des personnes (employés, services vétérinaires et clients) ;
- un plan général qui présentera l'environnement de l'établissement : zone réservée au parking des clients, au parage des animaux... ;
- un descriptif des installations, des équipements et de leur fonctionnement. Une attention particulière sera portée aux modalités d'évacuation des sous-produits d'abattage ;
- les justificatifs de formation des personnes amenées à manipuler les animaux vivants ;
- une copie des cartes d'habilitation des sacrificateurs (délivrées par les mosquées agréées) ;
- les aménagements qui permettront la réalisation de l'inspection *ante* et *post mortem* des animaux.

Une attention particulière sera apportée à la description des activités suivantes :

- amenée et contention des animaux : le poste d'immobilisation et le matériel de contention seront décrits avec précision ;
- saignée des animaux, prélèvement de la moelle épinière ;
- tri des sous-produits : retrait et tri des MRS, des autres sous-produits ;
- modalité de stockage et fréquence d'enlèvement des sous-produits ;
- évacuation des effluents ;
- organisation de la chaîne : pour apprécier la cadence proposée, il conviendra de prendre en compte :
 - le type de chaîne et les compétences des personnels ;
 - le tonnage maximal ou le nombre de têtes est précisé par l'exploitant dans le cadre de sa demande d'agrément.

L'exploitant précisera les dispositions qu'il envisage de mettre en place afin d'éviter les nuisances environnementales ; en particulier les dispositions prises pour l'évacuation des sous-produits et des effluents ; les accords des organismes qui collecteront sous-produits et effluents seront joints au dossier (entreprises d'équarrissage, municipalité pour les stations d'épuration...).

L'exploitant précisera les mesures qu'il envisage de prendre en terme de sécurité des personnes.

Phase d'essai de l'installation

Dès acceptation du dossier par le préfet (directeur départemental des services vétérinaires), l'exploitant propose un essai de l'abattoir : l'abattoir est installé sur le site retenu pour le jour de la fête religieuse, afin que les accès des animaux, des particuliers, des véhicules de l'équarrissage ainsi que les raccordements aux réseaux d'assainissement puissent être appréciés. L'essai devra concerner un minimum de 20 animaux et permettra de valider le fonctionnement de la chaîne

d'abattage et les compétences du personnel y compris celles des sacrificateurs. Un agrément conditionnel et la marque de salubrité seront délivrés afin de permettre la réalisation de cette phase de test et la commercialisation des carcasses produites au cours du test.

Si l'essai est concluant ou, après amélioration du fonctionnement si des observations ont été faites par un vétérinaire officiel, l'abattoir se verra attribuer pour la durée de la fête religieuse un agrément temporaire par le préfet du département d'implantation de l'établissement.

L'agrément est attribué pour la structure décrite, pour le lieu d'implantation prévu, et pour un exploitant clairement identifié.

La liste des abattoirs agréés temporairement par les préfets pour la fête religieuse sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'agriculture.

La liste des abattoirs agréés dans chaque département devra parvenir à la DGAL (bureau des matières premières) au plus tard le 10 décembre 2007 en vue d'une publication au *Journal officiel* avant le jour de l'Aïd al Adha.

Pesée fiscale et perception des taxes, redevances et cotisations dans ces abattoirs temporaires

Les exploitants des abattoirs bénéficiant d'un agrément temporaire devront s'acquitter des taxes légales, redevances et cotisations en vigueur. Les redevances sanitaires sont calculées en fonction du nombre de têtes abattues.

Respect de la réglementation en termes de protection de l'environnement

Si l'exploitant de l'abattoir ne dispose pas déjà d'une autorisation au titre des installations classées, il doit déposer un dossier auprès des services de la préfecture en vue de bénéficier d'une autorisation temporaire en application de l'article R. 512-37 du code de l'environnement.

ANNEXE III

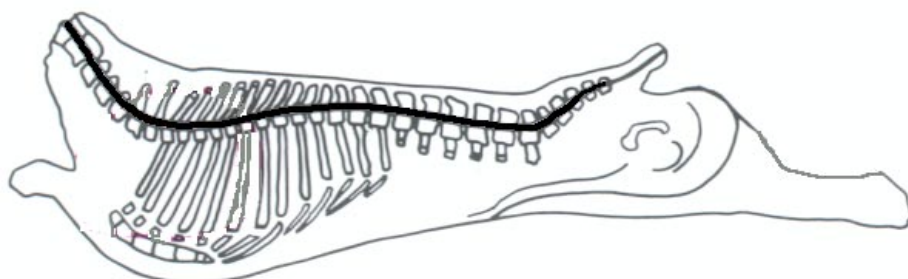
FICHE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES ACHETEURS ET CONSOMMATEURS DE
CARCASSES D'OVINS DE MOINS DE 12 MOIS ET DE PLUS DE 12 KG ACHETÉES AUPRÈS D'UN
ABATTOIR AGRÉÉ À L'OCCASION DE L'AÏD AL ADHA DE DÉCEMBRE 2007

Vous venez d'acquérir une carcasse de mouton abattu dans le respect de la réglementation sanitaire, en abattoir agréé.

La viande de cette carcasse a donc été reconnue propre à la consommation, comme en atteste la présence d'une marque de salubrité de forme ovale, ronde ou carrée apposée sur cette carcasse.

Cette carcasse vous a été livrée entière (en un seul morceau). Elle contient donc la moelle épinière située dans la colonne vertébrale (cf. schéma).

Schéma : trajet de la moelle épinière sur une carcasse de mouton fendue.



La moelle épinière des moutons ne doit pas être consommée.

Afin de ne pas consommer la moelle épinière, vous pouvez, avant de préparer la carcasse, soit :

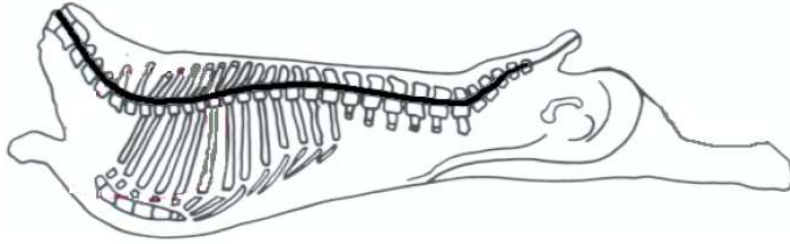
- la confier à votre boucher pour qu'il la retire. Il vous remettra alors la carcasse divisée en deux que vous pourrez consommer normalement ;
- retirer vous-même la moelle épinière avant la cuisson. Pour ce faire, le plus simple est de sectionner l'ensemble des os de la colonne (vertèbres) pour les séparer du reste de la carcasse. Ces os (avec la moelle épinière qu'ils contiennent) seront mis à la poubelle.

ورقة توضيحية

إلى المشتريين وإلى المستهلكين لأضاحي الأغنام التي يقل عمرها عن 12 شهراً و يزيد وزنها عن 12 كلغ والمشتراة بمناسبة عيد الأضحى لشهر كانون الأول (ديسمبر) 2007

لقد اشترىتم أضحية غنم مذبوحة وفق القوانين الصحية. ويمثل ذلك ضماناً لكم بأن هذه اللحوم قابلة للاستهلاك كما يدل على ذلك تواجد طابع على شكل مستدير أو مستطيل على الضحية. في حال تسلمكم الأضحية كاملة وغير مجزأة فإنها تحتوي إذاً على النخاع الشوكي داخل العمود الفقري. (شاهدوا الرسم التالي)

الرسم : مسار النخاع الشوكي في الأضحية



من أجل سلامتكم بمنع منعا كليا استهلاك النخاع الشوكي للأغنام

من أجل عدم استهلاك النخاع الشوكي يمكنكم إعداد الأضحية قبل طبخها بالطريقة التالية :

- تكليف الأضحية الجزار بإزالة النخاع الشوكي كي يعيدها لكم بعد تقسيمها إلى قسمين. عندها يمكنكم استهلاكها بدون خطر.
- أو
- القيام بإزالة النخاع الشوكي بأنفسكم قبل طبخ اللحم. وفي هذه الحالة عليكم أن تقطعوا كل العظام المكونة للعمود الفقري لفصلها عن بقية الأضحية. وينبغي رمي هذه العظام مع النخاع الشوكي الذي يحتويه في صندوق الزبالة.

ANNEXE IV

FASCICULE À REMETTRE AUX SACRIFICATEURS RELATIF AUX RÈGLES
D'HYGIÈNE ET DE PROTECTION ANIMALE

**POUR LE RESPECT
DES RÈGLES DE PROTECTION ANIMALE**



FASCICULE DESTINÉ AUX SACRIFICATEURS LORS DE LA FÊTE DE L'AÏD AL ADHA

**Document élaboré par le Bureau de la protection animale
du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
avec la collaboration**

de l'OABA
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

et de la **FNEAP**
Fédération Nationale des Exploitants d'Abattoirs Prestataires de services

POUR LE RESPECT DES RÈGLES DE PROTECTION ANIMALE

Amenée des animaux

Attente

Les animaux ne doivent être acheminés vers le poste de contention que si leur abattage est pratiqué aussitôt.

Le sacrificateur doit être prêt à opérer dès que l'animal arrive dans le box.

Les animaux peuvent éventuellement rester en attente dans le couloir d'amenée mais ne doivent pas pénétrer dans l'équipement de contention si l'opérateur n'est pas prêt.



Immobilisation

Contention

L'équipement de contention doit être maintenu dans un état de propreté satisfaisant.

L'immobilisation par un procédé mécanique est obligatoire *

La mise en place de l'animal doit être réalisée dans le calme, sans brutalité. L'équipement de contention doit être réglé en fonction de la taille des animaux.

L'immobilisation, avant la saignée, doit être la plus brève possible pour limiter le stress de l'animal.

Les animaux ne peuvent en aucun cas être immobilisés au moyen de liens.

** procédé mécanique qui exclut l'usage de liens et le recours à une immobilisation uniquement manuelle.*



Etourdissement

Etourdissement

L'étourdissement de l'animal, préalable à l'égorgeage, permet d'éviter souffrance et frayeur à l'animal. Le travail des opérateurs est facilité par l'absence de mouvements lors des opérations de mise à mort de l'animal.

POUR LE RESPECT DES RÈGLES DE PROTECTION ANIMALE

Abattage

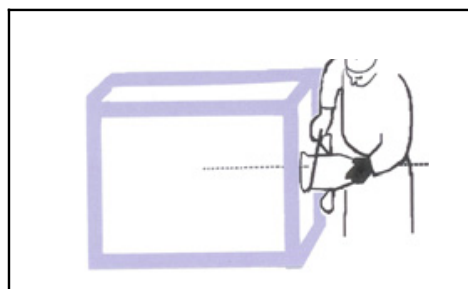
Saignée

La saignée doit impérativement être faite sur un animal immobilisé.

La contention doit être maintenue pendant la durée de la saignée.

Le sacrificateur, habilité par une autorité compétente, doit disposer de **l'expérience nécessaire** pour réaliser la saignée ou avoir suivi une formation appropriée.

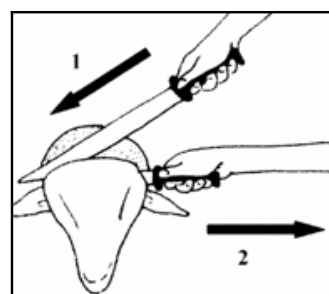
Les matériels et les équipements doivent permettre à l'opérateur de prendre **une position facilitant le déroulement des opérations** (hauteur du sacrificateur par rapport à l'équipement de contention).



Le couteau doit être affûté périodiquement à l'aide d'une meule pour rétablir le tranchant mais il doit également être affilé à l'aide d'un fusil ou de broches croisées le plus régulièrement possible afin de conserver un pouvoir de coupe optimal. La longueur de la lame doit être adaptée à la taille de l'animal.

1 : La lame doit couper dans un mouvement de descente en diagonale, en poussant du haut vers le bas.

2 : La lame doit couper dans un mouvement horizontal, en retrait vers l'arrière, avec une force suffisante pour trancher profondément.



Vue de la gorge de l'animal

Suspension

Il est interdit de suspendre un animal encore conscient.

L'animal ne peut être suspendu que mort après que la saignée soit complète.

Ces principes s'inscrivent dans la démarche qualité de l'entreprise :

La santé publique à travers l'hygiène des produits

La sécurité des personnes

Le bien-être des animaux

Principales dispositions de la réglementation en vigueur

Sur l'abattage rituel : Le Code rural

•L'abattage rituel en dehors d'un abattoir est interdit

Art. R.214-73 : *Il est interdit à toute personne de procéder ou de faire procéder à un abattage rituel en dehors d'un abattoir. La mise à disposition de locaux, terrains, installations, matériel ou équipement en vue de procéder à un abattage rituel en dehors d'un abattoir est interdite.*

•Les obligations du responsable d'abattoir

Art. R.214-68 : *Il est interdit à tout responsable d'abattoir d'effectuer ou de faire effectuer l'abattage ou la mise à mort d'un animal si les dispositions convenables n'ont pas été prises afin de confier les opérations de déchargement, d'acheminement, d'hébergement, d'immobilisation, d'étourdissement, d'abattage ou de mise à mort des animaux à un personnel disposant d'une formation en matière de protection animale ou encadré par une personne ayant cette compétence*

Art. R.214-65 : *Toutes les précautions doivent être prises en vue d'épargner aux animaux toute excitation, douleur ou souffrance évitables pendant les opérations de déchargement, d'acheminement, d'hébergement, d'immobilisation, d'étourdissement, d'abattage ou de mise à mort.*

Art. R.214-67 : *Les locaux, les installations et les équipements des abattoirs doivent être conçus, construits, entretenus et utilisés de manière à épargner aux animaux toute excitation, douleur ou souffrance évitables.*

•L'habilitation des sacrificateurs

Art. R.214-75 : *L'abattage rituel ne peut être effectué que par des sacrificateurs habilités par les organismes religieux agréés, sur proposition du ministre de l'intérieur, par le ministre chargé de l'agriculture.*

Les organismes agréés mentionnés à l'alinéa précédent doivent faire connaître au ministre chargé de l'agriculture le nom des personnes habilitées et de celles auxquelles l'habilitation a été retirée. (...)

Les sacrificateurs doivent être en mesure de justifier de cette habilitation aux agents mentionnés aux articles L. 214-19 et L. 214-20.

et la directive 93/119/CE du Conseil du 22 décembre 1993 sur la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort.

Sur le fonctionnement des abattoirs : La réglementation européenne

•Le règlement (CE) n° 853-2004 du Parlement et du Conseil fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

**Les locaux de stabulation doivent être d'une taille suffisante pour assurer le respect du bien être des animaux (point c), § 1) chap. II, Ann. III]*

**Après l'arrivée des animaux dans l'abattoir, l'abattage ne doit pas être indûment retardé. Toutefois, lorsque les exigences de bien-être le requièrent, les animaux doivent être mis au repos avant l'abattage [Point 1) Chap. IV, Ann. III]*

**Les animaux introduits dans le hall d'abattage doivent être abattus sans retard indu [Point 4) Chap. IV, Ann. III]*

**L'étourdissement, la saignée, le dépouillement ... doivent être effectués sans retard indu [Point 7) Chap. IV, Ann. III]*

•Le règlement (CE) n° 854-2004 du Parlement et du Conseil fixant des règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

**Le vétérinaire officiel doit vérifier le respect des règles communautaires et nationales applicables en matière de bien-être des animaux, notamment celles concernant la protection des animaux au moment de l'abattage et en cours de transport.*

ANNEXE V

Liste des abattoirs d'ovins et/ou de bovins agréés :

- abattoirs produisant de la viande pouvant être mise sur le marché communautaire ;
- abattoirs locorégionaux produisant de la viande pouvant être mise sur le marché du département et des départements limitrophes.

Les espèces sont codifiées avec la terminologie suivante :

- bovin = bovins ;
- sol = solipèdes domestiques ;
- petit = ovins / caprins ;
- chevreux = chevreux ;
- porc = porcins ;
- grosq = gibier ongulé d'élevage.

Abattoirs communautaires animaux de boucherie (agréments valides)

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|--|---|-------------------------------------|
| 0103301 | SNUAB abattoir municipal | ZI d'Arlod, 01200 Bellegarde-sur-Valserine | Bovin-petit-sol |
| 0105330 | Abattoir municipal CAB | Rue François-Arago, pôle des viandes, 01000 Bourg-en-Bresse | Bovin-grosq-petit-porc-sol |
| 0105334 | Abattoirs des Crets | 3, rue Joseph-Jacquard, 01000 Bourg-en-Bresse | Porc |
| 0118701 | Gesler | 01260 Hotonnes | Bovin-petit-sol |
| 0124601 | La bresse | Le Village, 01660 Mezeriat | Porc |
| 0238101 | SARL société d'abattage d'Hirson | 138, rue de Guise, 02500 Hirson | Bovin-chevreux-petit-porc-sol |
| 0240801 | Ets Sedal | 151, avenue Pierre-Mendès-France, 02002 Laon Cedex | Bovin-chevreux-petit-porc-sol |
| 02558001 | Pig Aisne | Route du Cateau, 02170 Nouvion-en-Thiérache (Le) | Porc |
| 0303601 | Abattoir industriel SICABA | 18, rue Albert-Rondeux, 03160 Bourbon-l'Archambault | Bovin-grosq-petit-porc |
| 0309401 | Société vichysoise d'abattage | ZI de Vichy Rhue, 03300 Creuzier-le-Vieux | Bovin-petit-porc |
| 0313801 | Abattoir de Lapalisse | Route de Dompierre, 03120 Lapalisse | Bovin-grosq-petit-porc |
| 0313817 | Forez porc | ZI de Lubille, route de Jaligny, 03120 Lapalisse | Porc |
| 0318501 | Société d'exploitation de l'abattoir de Montluçon | Rue Benoist d'Azy, 03100 Montluçon | Bison-bovin-grosq-porc-sol |
| 03185205 | Société d'exploitation montluçonnaise abattoir porc | 21, rue Benoist-d'Azy, 03108 Montluçon Cedex | Porc |
| 0331501 | SOCOPA Entreprise | Route du bourbonnais, 03430 Villefranche-d'Allier | Bovin |
| 0407001 | Société d'exploitation de l'abattoir de Digne-les-Bains (SARL) | 20, avenue Saint-Véran, 04000 Digne-les-Bains | Bovin-chevreux-grosq-petit-porc-sol |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|---|--|--|
| 0420901 | Société d'exploitation de l'abattoir municipal de Sisteron (SEAS) | 8, Allée des Romarins, parc d'activité Val de Durance, 04200 Sisteron | Petit |
| 0506101 | SICABA – Abattoir collectif alpin | Moulin-du-Pré, route de Barcelonnette, 05000 Gap | Bovin-gros-gros-petit-porc-sol |
| 06099001 | Syndicat mixte de l'abattoir du MerCantour | Lieudit l'Île, 06260 Puget-Théniers | Bovin-chevreaux-gros-gros-petit-porc |
| 0701001 | Société d'exploitation des abattoirs d'Annonay | Parc Riboulon, 07100 Annonay | Bovin-chevreaux-gros-gros-petit-porc-sol |
| 0701901 | Société d'exploitation des nouveaux abattoirs d'Aubenas | Lieudit Onze Mille Vierges, 07200 Aubenas Cedex | Bovin-chevreaux-gros-gros-petit-porc |
| 0810501 | Abattoir municipal SOCADA – SOCAVI | Rue de l'Abattoir, 08000 Charleville-Mézières | Bovin-petit-porc-sol |
| 0836201 | SOREDEX-SOBEVIR | Rue de la Sucrierie, 08300 Rethel | Bovin-petit-porc-sol |
| 0922501 | Régie des abattoirs de pamiers | Chemin de la Rijolle, zone industrielle de Pic, 09100 Pamiers | Bovin-chevreaux-petit-porc-sol |
| 0928904 | Régie des abattoirs de Lorp-Sentaraille | ZI le Pradas, 09190 Lorp-Sentaraille | Bovin-chevreaux-petit-porc-sol |
| 1029702 | SICABA | Zone industrielle des Ecrevolles, avenue des Tirverts, 10150 Pont-Sainte-Marie | Bovin-chevreaux-petit-porc-sol |
| 11076001A | Abattoir Spanghero viandes (SA) | Abattoir du Lauragais, avenue du Dr Guilhem, 11400 Castelnaudary | Bovin-sol |
| 11076001B | Abattoir Spanghero viandes (SA) | Abattoir du Lauragais, avenue du Dr Guilhem, 11400 Castelnaudary | Chevreaux-petit |
| 11076001C | Abattoir Spanghero viandes (SA) | Abattoir du Lauragais, avenue du Dr Guilhem, 11400 Castelnaudary | Porc |
| 11262001A | Abattoirs de Narbonne (société d'exploitation des) | Sté. SEAN, av. Gal.-Leclerc, 11100 Narbonne | Bovin-sol |
| 11262001B | Abattoirs de Narbonne (société d'exploitation des) | Sté. SEAN, av. Gal.-Leclerc, 11100 Narbonne | Chevreaux-petit |
| 11262001C | Abattoirs de Narbonne (société d'exploitation des) | Sté. SEAN, av. Gal.-Leclerc, 11100 Narbonne | Gros-gros-porc |
| 11304003A | Abattoirs de Quillan (EURL d'exploitation des) | Avenue Maridés, 11500 Quillan | Bovin-sol |
| 11304003B | Abattoirs de Quillan (EURL d'exploitation des) | Avenue Maridés, 11500 Quillan | Chevreaux-petit |
| 11304003C | Abattoirs de Quillan (EURL d'exploitation des) | Avenue Maridés, 11500 Quillan | Gros-gros-porc |
| 1205201 | Capdenoise d'abattage SARL CAPS | Rue Claude-Bernard, 12700 Capdenac-Gare | Chevreaux-petit |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|--|--|--------------------------------------|
| 1205205 | FIPSO industrie établissements de Capdenac | Rue Claude-Bernard, 12700 Capdenac-Gare | Porc |
| 12208014 | Le Friboul SAS | La Plaine des Cazes, 12400 Saint-Affrique | Chevreaux |
| 1220810 | SARL Oviasud | 1085, avenue Georges-Pompidou, 12400 Saint-Affrique | Bovin-chevreaux-petit |
| 1222301 | Viandes Pujol frères SAS | ZA les Bessières, 12420 Sainte-Geneviève-sur-Argence | Bovin-porc |
| 12241002 | Société porc montagne | ZI d'Arsac, BP 3221, 12850 Sainte-Radegonde | Porc |
| 1224101 | Abattoir du district de Rodez | ZI d'Arsac, 12850 Sainte-Radegonde | Bovin-chevreaux-grosq-petit |
| 12300010 | Régie des abattoirs à autonomie financière et responsabilité mora. | ZI la Madeleine, 12200 Villefranche-de-Rouergue | Bovin-chevreaux-petit-porc |
| 13108001 | Alazard et Roux | Route de grasille, 13150 Tarascon | Bovin-grosq-petit-sol |
| 1406909 | SOCAVIA | Beuillers, 14102 Lisieux Cedex | Bovin-petit |
| 1465409 | EVA | ZI de l'Abattoir, 14170 Saint-Pierre-sur-Dives | Bovin |
| 1475210 | SOVIBA | Rte d'Epinay, 14310 Villers-Bocage | Bovin |
| 1501410 | COVIAL | Parc de Tronquières, rue Gabriel-Lacoste, 15000 Aurillac | |
| 1501410 | COVIAL | Parc de Tronquières, rue Gabriel-Lacoste, 15000 Aurillac | Petit |
| 1501410 | COVIAL | Parc de Tronquières, rue Gabriel-Lacoste, 15000 Aurillac | Porc |
| 1509401 | Abattoir de Laroquebrou | 15150 Laroquebrou | Bovin-chevreaux-grosq-petit-sol |
| 1514102 | Abattoir de Neussargues | Mairie, 15170 Neussargues | Bovin-chevreaux-grosq-petit-sol |
| 1514102 | Abattoir de neussargues | Mairie, 15170 Neussargues | Porc |
| 1515205 | SARL des abattoirs du pays de Pierrefort | 15230 Pierrefort | Bovin-chevreaux-petit-sol |
| 1515205 | SARL des abattoirs du pays de Pierrefort | 15230 Pierrefort | Porc |
| 16073047 | Abattoir de Chalais | 32 bis, rue Jean-Rémon, 16210 Chalais | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc-sol |
| 16106003 | Commune de Confolens | 70, avenue Gambetta, 16500 Confolens | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc |
| 16206021 | SARL les volailles mansloises | 5, rue Alfred-Renolleau, 16230 Mansle | Petit |
| 16292002 | Abattoir de Ruffec | Route de Montjean, 16700 Ruffec | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc-sol |
| 17138001 | Ets Flatreau | 17470 Dampierre-sur-Boutonne | |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|--|--|--------------------------------------|
| 17241001 | SEM SECAM Montguyon | 17270 Montguyon | Bovin-petit-porc-sol |
| 17434001 | Société chirurgienne d'abattage | Zone industrielle, BP 84, 17700 Surgères | Bovin-petit-sol |
| 1805901 | SAS doux frais établissement du Châtelet | Avenue de l'Europe, 18170 Le Châtelet | Chevreaux |
| 1901001 | PV 19 sol-viandes SAS | l'hospital, BP 25, 19400 Argentat | Bovin-grosq |
| 1903101 | Seudac | ZI le Teincurier, 19100 Brive-la-Gaillarde | Bovin-grosq-petit-porc-sol |
| 19121001 | Abattoir municipal de Lubersac | Rue des Abattoirs, 19210 Lubersac | Bovin-grosq-petit-porc-sol |
| 1927501 | Abattoir municipal Ussel | Rue du Moulin-du-Peuch, 19200 Ussel | Bovin-grosq-petit-porc-sol |
| 210540001 | COPAB | 6, rue Lavoisier, 21200 Beaune | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc-sol |
| 211540001 | COPAC | 17, route de Troyes, 21400 Châtillon-sur-Seine | Bovin-chevreaux-petit-porc |
| 216630001 | SA groupe Bigard | Rue de l'Oze, 21150 Venarey-les-Laumes | Bovin-petit |
| 2204601 | kermene SAS | Le Perey, 22330 Saint-Jacut-du-Mene | Bovin-porc |
| 2206701 | SOCOPA entreprises | ZI Graces, 22200 Graces | Bovin |
| 2209301 | COOPERL Hunaudaye | Rue de la Jeannaie, 22403 Lamballe Cedex | Porc |
| 2211301 | Abattoir public Lannion | 17, rue Louardoul, 22300 Lannion | Bovin-petit-porc |
| 2213606 | Loudeac viandes | 22600 Loudéac | Porc |
| 2226201 | Quintin viandes | Rue de la Madeleine, 22800 Quintin | Bovin-petit-porc |
| 2226601 | Abattoir public Rostrenen | 12, rue Rosa-le-Hénaff, 22110 Rostrenen | Bovin-petit-porc |
| 2237101 | SVA Jean Roze | ZI les Gaboriaux, 22230 Trémoré | Bovin-porc |
| 2309601 | Arcadie distribution SARL | Route de Courtille, 23000 Guéret | Bovin-petit-sol |
| 240370011 | Régie autonome d'abattage du bergéracois | Route de Sainte-Alvère, 24100 Bergerac | Bovin-grosq-petit-porc-sol |
| 240530011 | Sobeval | Avenue Louis-Lescure, 24759 Boulazac | Bovin |
| 241670021 | Petit Didier abattoir municipal | 22, avenue Guyenne, 24500 Eymet | Bovin-petit-porc |
| 242800011 | Brusamolin & fils (SARL) | Route de Beaumont, 24540 Monpazier | Chevreaux |
| 242990011 | Abattoir municipal de Mussidan | 14, rue Gorry, 24400 Mussidan | Bovin-petit-porc |
| 243520071 | Abattoir municipal de riberac | Rue André-Cheminade, 24600 Riberac | Bovin-grosq-petit-porc-sol |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|---|---|--|
| 245100021 | SAS Veau-du-Perigord – Ets Delguet | Envaux, 24220 Saint-Vincent-de-Cosse | Bovin |
| 245510011 | Société Périgourdine d'abattage | 24800 Thiviers | Bovin-grosq-petit-porc-sol |
| 2505620 | SICA GAB | BP 2007, 25050 Besançon Cedex, 25000 Besançon | Bovin-petit-porc |
| 25462020 | Abattoir du Haut Doubs | Rocade George Pompidou, 25301, Pontarlier Cedex | Bovin-petit-porc |
| 25578030 | Les éleveurs de la Chevillotte | Zone artisanale des Banardes, 25800 Valdahon | Porc |
| 26107560 | Drome lapins (SAS) | 26350 Crepol | Chevreaux |
| 2611311 | Abattoir du diois (SARL) | Avenue de la Clairette, 26150 Dié | Bovin-petit-porc |
| 26281011 | Carbec | Quartier des Ors, 26100 Romans-sur-Isère | Bovin-petit-porc-sol |
| 26362268 | Europagro | 1, allée G.-Marconi, ZI des Auréats, 26000 Valence | Bovin-petit-porc |
| 2742801 | Socopa entreprise Sico | Les abattoirs, cours Saint-Paul, 27110 Neubourg | Bovin-petit-porc |
| 28280004 | AIM groupe -site de Nogent | Le clos Brissac, 28402 Nogent-le-Rotrou Cedex | Bovin-petit |
| 2902001 | Brevial | ZI des Pays Bas, 29510 Briec | Porc |
| 2902701 | SEAE Socopa Châteauneuf | Zone industrielle, 29520 Châteauneuf-du-Faou | Porc |
| 2905301 | Société Lucien Corre | 6, route de Lanvoy, 29590 Le Faou | Bison-bovin-chevreaux-grosq-petit-porc-sol |
| 2909701 | Louis Gad | 19, rue de Landivisiau, BP 90369, Lampaul Guimiliau, 29403 Landerneau Cedex | Porc |
| 2912401 | Communauté communes pays de Lesneven | 23, rue Arvor, 29260 Lesneven | Bison-bovin-chevreaux-grosq-petit-porc-sol |
| 2922501 | Jean Henaff production | Le bourg, 29710 Pouldreuzic | Porc |
| 2923206 | Socabaq | 10, rue Louis le Bourhis, 29551 Quimper | Bovin-grosq-sol |
| 2923301 | Groupe Bigard | BP 53, ZI de Kergostiou, 29300 Quimperle | Bovin-grosq-porc |
| 2A10310 | Bétail sud (SARL) | 20167 Cuttoli-Corticchiato | Bovin-petit-porc |
| 3000725 | Commune d'Alès | Avenue des Frères-Lumière, 30100 Alès | Bovin-sol |
| 3000725GG | Commune d'Alès | Avenue des Frères-Lumière, 30100 Alès | Grosq |
| 3000725PC | Commune d'Alès | Avenue des Frères-Lumière, 30100 Alès | Porc |
| 3000725PR | Commune d'Alès | Avenue des Frères-Lumière, 30100 Alès | Chevreaux-petit |
| 3035001GG | Communauté de communes du pays viganais | ZI route de Ganges, 30120 Le Vigan | Grosq |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|--|--|--------------------------------------|
| 31080001 | Société d'exploitation des abattoirs du boulonnais | 31350 Boulogne-sur-Gesse | Bovin-petit-porc |
| 31483001 | Abattoir public | 31800 Saint-Gaudens | Bovin-chevreaux-grosg-petit-porc-sol |
| 3201320 | Société gersoise d'abattage (SOGA) | Route d'Agen, 32000 Auch | Bovin-petit-porc-sol |
| 3210720 | Société condomoise d'abattage | rue Jules-Ferry 32100 Condom | Bovin-petit-porc-sol |
| 3214720 | Gimont abattages | Route de Mauvezin, 32200 Gimont | Bovin-petit-porc |
| 3241020 | Société nouvelle des abattoirs | Route de Cazaux-Saves, 32130 Samatan | Bovin-petit-porc-sol |
| 3303602 | GIE abattoirs bovins | Route de Grignols, 33430 Bazas | Bovin-chevreaux-grosg-petit-porc |
| 3306301 | Communauté urbaine de Bordeaux | M. le président de la CUB, esplanade Charles-De-Gaulle, 33073 Bordeaux Cedex | Bovin-chevreaux-petit-porc-sol |
| 341990015 | Régie municipale des abattoirs de Pézenas | 26, avenue Camille-Guérin, 34120 Pézenas | Bovin-petit-porc |
| 3500401 | AIM Groupe | 26, avenue Kléber, 35560 Antrain | Bovin-petit |
| 3506802 | Tendriade Collet | 22, rue Joliot-Curie, 35220 Châteaubourg | Bovin |
| 3512502 | Gatine viandes | ZI La Bougeoire, 35130 La Guerche-de-Bretagne | Porc |
| 3515201 | Société vitrénne d'abattage | 16, rue Jean-Bart, 35340 Liffré | Bovin |
| 3518404 | SEDAM | ZA de la Gautrais, route de Saint-Meen, 35360 Montauban-de-Bretagne | Bovin-grosg-petit-porc |
| 3518801 | Cooperl hunaudaye | Boulevard de l'Abbaye, 35160 Montfort-sur-Meu | Porc |
| 3525102 | Société INTERCOMMUNALE d'ABATTAGE | Route de Chasné, 35250 Saint-Aubin-d'Aubigné | Bovin-petit-porc |
| 3525702 | Etablissements Abera | Rue Victor-Roussin, 35460 Saint-Brice-en-Cogles | Porc |
| 3527501 | Institut national recherche agronomique | Domaine de La Prise, 35590 Saint-Gilles | Porc |
| 3535303 | Etablissements Jean Chapin | Rue du Lieutenant-Colonel-Dubois, 35921 Rennes Cedex | Bovin-petit |
| 3536005 | SVA Jean Roze | Rue Victor-Baltard, 35500 Vitré | Bovin-petit |
| 36006006 | Argenton abattage (SARL) | 20, rue de l'Abattoir, 36200 Argenton-sur-Creuse | Bovin-petit-porc |
| 36091001 | Abattoir du Boischaud | ZI La Préasles, 36400 Lacs | Bovin-petit-porc |
| 36119001 | Tricoche-Somevia (SARL) | Route de Saint-Pierre-de-Maillé, 36220 Méridign | Bovin-petit |
| 36224001 | SA Tricoche et fils | Route de Lureuil, 36220 Tournon-Saint-Martin | Bovin-petit |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|--|--|---|
| 3717501 | Institut national recherche agronomique | Domaine de l'Orfraisiere, 37380 Nouzilly | Bovin-petit-porc-sol |
| 3722601 | Société anonyme cerf centre ouest | Route de Saint-Epain, 37800 Sainte-Maure-de-Touraine | Bovin-gros-g-petit-sol |
| 3813001 | Abattoirs de la Côte-Saint-André | Le Rival et la Gare, 38260 Côte-Saint-André (La) | |
| 3817001 | Abag SA | Avenue de Louisiane, 38120 Fontanil-Cornillon | |
| 3817001 | Abag SA | Avenue de Louisiane, 38120 Fontanil-Cornillon | Bovin-sol |
| 3840101 | Abattoirs Charveron frères | ZI Saint Jean-de-Soudain, BP 49, 38110 Saint-Jean-de-Soudain | |
| 3941102 | Groupement d'exploitation des abattoirs de Lons-le-Saunier | 1295, route de la Lieme, 39570 Perrigny | Bison-bovin-gros-g-petit-porc-sol |
| 4008805 | Société d'abattage de la Chalosse | 52, rue Pascal-Lafitte, 40100 Dax | Bovin-gros-g-petit-porc-sol |
| 4011905 | Abattoir municipal | Chemin de Piquette, 40700 Hagetmau | Bovin-gros-g-petit-porc |
| 4019204 | Société montoise d'abattage | 108, rue de la Ferme-de-Fatigue, 40000 Mont-de-Marsan | Bovin-gros-g-petit-porc-sol |
| 4101802 | Ets Gourault | 61, rue André-Boulle, BP 1315, 41000 Blois | Bovin-chevreaux-gros-g-petit-sol |
| 4126902 | Les abattoirs du perche vendomois (SEAV) | 51, avenue Ronsard, 41100 Vendôme | Bovin-chevreaux-gros-g-petit-porc-sol |
| 42005003 | SEDEMAF | Rue de la Loire, 42160 Andrezieux-Boutheon | Chevreaux |
| 4205201 | SAEM abattoir du pays de Charlieu | ZI route de Saint-Bonnet, 42190 Charlieu | Bison-bovin-chevreaux-gros-g-petit-porc-sol |
| 4209401 | Sté forezienne d'abattage | Rue de la Loire, 42110 Feurs | Bovin |
| 4218601 | Peronnet SARL | Le Grand-Pont, 42800 Rive-de-Gier | Bovin-chevreaux-petit |
| 4218701 | Sicarev | 197, route de Charlieu, 42335 Roanne Cedex | Bovin |
| 4225701 | Valeyre et cie | Chez Game, 42620 Saint-Martin-d'Estreaux | Chevreaux |
| 4230401 | Sadedas | Chemin de la Prairie, 42450 Sury-le-Comtal | Bovin |
| 4230502 | Stéphanoise d'abattage | Rue Salvador-Allende, pôle de la viande, 42350 Talaudière | Bovin-chevreaux-gros-g-petit-porc |
| 4304001 | Société d'exploitation de l'abattoir de Brioude (SEAB) | 43100 Brioude | Bovin-chevreaux-petit-porc-sol |
| 43152002 | Abattoir communautaire de Polignac | ZAC de Bleu, 43000 Polignac | |
| 4326801 | Société cooperative des abattoirs d'ys-singeaux (SOCABY) | Rue du Docteur Pipet, 43200 Yssingeaux | Bovin-chevreaux-gros-g-petit-porc-sol |
| 44036001 | Viol SA (abattoir) | BP 37, avenue Quentin-Miglioretti, 44141 Châteaubriant | Bovin |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|---|---|---------------------------------------|
| 4514704 | Orléans viandes | 45, rue de Curembourg, BP 211, 45400 Fleury-lès-Aubrais | Bovin-sol |
| 4514704 | Orléans viandes | 45, rue de Curembourg, BP 211, 45400 Fleury-lès-Aubrais | Porc |
| 4612801 | SOGEAG | Rue des Artisans, 46500 Gramat | Chevreaux-grosq-petitr |
| 4625101 | Abattoir du pays de Saint-Cère | Abattoir du pays de Saint-Cère, route de Gramat, 46400 Saint-Cère | Bovin-chevreaux-grosq-petitr-porc |
| 47323002 | Viandes des Bastides | ZI La Barbière abattoir, 47300 Villeneuve-sur-Lot | Bovin-petitr-porc |
| 4808001 | Régie abattoir municipal | Quartier abattoirs, 48300 Langogne | Bovin-grosq-petitr-porc |
| 4809201 | SA Sogema (abattoir) | Avenue Pierre-Sémard, 48100 Marvejols | Bovin-grosq-petitr-porc |
| 4814001 | Commune de Saint-Chély-d'Apcher (abattoir) | Route de Chassignolles, 48200 Saint-Chély-d'Apcher | Bovin-petitr-porc |
| 49099002 | Charal | 1, place des Prairies, 49300 Cholet | Bovin-sol |
| 4909907 | Laurial | 6, rue du Charollais, 49300 Cholet Cedex | Porc |
| 4917601 | Soviba Le Lion | ZI La Coudère, route de Grez-Neuville, 49220 Le Lion-d'Angers | Bovin |
| 5012909 | Abattoir SMANCO | Quartier du Maupas, 50100 Cherbourg-Octeville | Bovin-chevreaux-grosq-petitr-porc-sol |
| 5014702 | SIC de Normandie | BP 519, 50200 Coutances | Bovin-sol |
| 5014702 | SIC de Normandie | BP 519, 50200 Coutances | Petitr |
| 50391003 | Centre d'abattage Saint-Hilairien (SARL) | 43, rue de la Vieille-Rivière, 50600 Parigny | Bovin |
| 50391003P | Centre d'abattage Saint-Hilairien (SARL) | 43, rue de la Vieille-Rivière, 50600 Parigny | Porc |
| 50391003R | Centre d'abattage Saint-Hilairien (SARL) | 43, rue de la Vieille-Rivière, 50600 Parigny | Petitr |
| 5045303 | AIM groupe | BP 37, 50800 Sainte-Cécile | Porc |
| 5145401 | Bigard Reims | BP 371, rue des Macécliers 51689, Reims Cedex 2 | Bovin |
| 5164901 | Bigard SA | ZI BP 131, 51304 Vitry-le-François Cedex | Bovin-petitr-porc |
| 5212101 | Centre d'abattage et de valorisation des viandes et du gibier | Fg de la Maladiere, 52000 Chaumont | Bison-bovin-grosq-petitr-porc-sol |
| 5308403 | Abattoir municipal de Craon | Rue du Docteur-Simon-Faligant, 53400 Craon | Bovin-grosq-petitr-porc-sol |
| 5309701 | Socopa (société d'exploitation des abattoirs d'Evron) | Route de Voutre, 53600 Evron | Porc |
| 53130025 | Mayenne viande | 162, rue du Bas-des-Bois, 53000 Laval | Bovin-porc |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|--|---|---------------------------------------|
| 53185004 | SARL Teba Pail | ZA des Avaloirs, 53140 Pré-en-Pail | Bovin-chevreaux-grosq-petitr-porc |
| 55043011 | Socopa entreprise Sico | Zone du Wameau, 8, rue Alfred-Sauvy, 55430 Belleville-sur-Meuse | Bovin-grosq-petitr |
| 5609101 | Europig | ZI de la Belle Alouette, 56120 Josselin | Porc |
| 5612601 | SATBV | 1, rue des Mimosas, 56130 Marzan | Bovin |
| 5614002 | Bernard | Kerbethune, BP 11, 56500 Moreac | Porc |
| 5624605 | Gallais viande | ZI, 19, rue Charles-le-Tellier, 56300 Le Sourn | Bovin-grosq-petitr |
| 57235009 | SA BVAL | 6, rue du Château, 57320 Freistroff | Bovin-petitr |
| 57463001 | Charal | Rue du Trou-aux-Serpents, nouveau port, 57050 Metz | Bovin-chevreaux-grosq-petitr-porc-sol |
| 57630002 | SAPS | Rue de Bellevue, 57400 Sarrebourg | Bovin-chevreaux-grosq-petitr-porc-sol |
| 57631001 | Abisa | Rue Schoettke, 57200 Sarreguemines | Bovin-grosq-petitr-porc-sol |
| 5808303 | SICA de viandes de l'Yonne et du Loiret | 1, rue Jules-Rimet, BP 109, 89400 Migennes | Bovin-petitr-porc |
| 5808609 | Abattoirs du haut Val de Loire | ZI du Tremblat, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire | Bovin-petitr-porc |
| 5814901 | Syndicat intercom abattoir sud Morvan | Rue du Pont, 58170 Luzy | Bovin-petitr-porc |
| 5903601 | Groupe Bigard (SA) | 55, route de Berlaimont, BP 72, 59440 Avesnes-sur-Helpe | Bovin |
| 5904301 | Société ovine Flandres artois SOFA (SARL) | 105, rue Philippe-Van-Thieghem, 59270 Bailleul | Chevreaux-petitr |
| 5917801 | Douaisienne d'abattage (SARL) | ZI Dorignies, 653, rue Emile-Basly, 59500 Douai | Bovin-chevreaux-petitr-porc-sol |
| 5918301 | Société d'exploitation des abattoirs de Dunkerque (sarl) | 327, rue du Banc-Vert, 59640 Dunkerque | Bovin-chevreaux-grosq-petitr-porc-sol |
| 59295001 | Société d'exploitation de la chaîne abattage d'Hazebrouck (SARL) | 81, rue du Rivage, 59190 Hazebrouck | Bovin-porc |
| 5960601 | Société gestion complexe alimentaire Valenciennes (SA) | 50, rue Ernest-Macarez, 59300 Valenciennes | Bovin-chevreaux-grosq-petitr-porc-sol |
| 5966601 | Maxime Timmerman et compagnie (SA) | 38, route de Saint-Omer, 59470 Zegerscappel | Bovin-chevreaux-grosq-petitr-porc-sol |
| 6024503 | Le Bocage | Rue de Gaillefontaine, 60220 Formerie | Bovin-petitr |
| 6100101 | SELVI | Rue Nicolas-Appert, 61000 Alençon | Bovin-sol |
| 6113801 | Socopa entreprise Sico | 61230 Gacé | Bovin-sol |
| 6208601 | Abattoir industriel Malvoisin | 48, route Nationale, 62158 Bavincourt | Bovin-petitr-porc-sol |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|---|--|----------------------------------|
| 6236401 | Abattoir intercommunal de Fruges – Duhamel Léonce | Rue de l'Abattoir, 62310 Fruges | Bovin-petit-porc-sol |
| 6261701 | SAS Cariot | 120, rue de l'Égalité, 62290 Noeux-les-Mines | Bovin-sol |
| 62767001 | Defial | Route d'Ostreville, 62130 Saint-Pol-sur-Ternoise | Porc |
| 63003002 | SEAMA abattoir municipal d'Ambert | Avenue de la Dore, 63600 Ambert | Bovin-grosq |
| 63003002 | SEAMA abattoir municipal d'Ambert | Avenue de la Dore, 63600 Ambert | Petit |
| 63003002 | SEAMA abattoir municipal d'Ambert | Avenue de la Dore, 63600 Ambert | Porc |
| 6317801 | Société d'abattage d'Issoire (SAI) | ZI des Listes, 63500 Issoire | Bovin |
| 6317801 | Société d'abattage d'Issoire (SAI) | ZI des Listes, 63500 Issoire | Petit |
| 6317801 | Société d'abattage d'Issoire (SAI) | ZI des Listes, 63500 Issoire | Porc |
| 6334501 | Abattoir de Theix | INRA, 63122 Saint-Genes-Champanelle | Bovin-grosq |
| 6334501 | Abattoir de Theix | INRA, 63122 Saint-Genes-Champanelle | Petit |
| 640240001 | Société d'abattage du pays Basque | 22, rue du Lazaret, 64600 Anglet | Bovin-grosq-petit-porc-sol |
| 643050002 | FIPSO industrie | Route de Bellocq, 64270 Lahontan | Porc |
| 643480001 | Pôle industriel des viandes | 6, avenue Blaise-Pascal, ZI Induspal, 64140 Lons | Bovin-petit-sol |
| 643540001 | Lahouratate SA | 64440 Louvie-Soubiron | Petit |
| 643710001 | RAFPM abattoir du pays de Soule | 39, avenue de Belzunce, 64130 Mauléon-Soulé | Bovin-grosq-petit-porc-sol |
| 644220001 | Abattoir du Haut Bearn | Av. du 4-septembre, 64400 Oloron-Sainte-Marie | Bovin-grosq-petit-porc-sol |
| 644850001 | Abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port | Chemin Ugange, 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port | Bovin-petit-porc-sol |
| 6505901 | Abattoir municipal de Bagnères-de-Bigorre | Quartier Monloo, 65201 Bagnères-de-Bigorre Cedex | Bovin-petit-porc-sol |
| 6544005 | Abattoir municipal de Tarbes | ZA de Bastillac, 65001 Tarbes Cedex | Bovin-petit-porc-sol |
| 65463001 | Sivom du pays Toy | Les Glarets, 65120 Viella | Bovin-petit-porc |
| 6613601 | La Catalane d'abattage (SARL) | 93, av. du Docteur J.-L.-Torreilles, 66000 Perpignan | Bovin-grosq-petit-porc |
| 6718002 | Steah abattoir de Haguenau | 7, chemin du Gaz, 67500 Haguenau | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc |
| 6721201 | Copvial SA Holtzheim | 1, rue Joseph-Graff, 67810 Holtzheim | Bovin-chevreaux-petit-porc-sol |
| 68063041 | Abattoir du Haut-Rhin | Zone industrielle les Pins, rue du Laurier, 68700 Cernay | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc |
| 6923409 | SECAT | ZA la Poste, 69490 Saint-Romain-de-Popey | |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|---|--|--------------------------------------|
| 6923409 | SECAT | ZA la Poste, 69490 Saint-Romain-de-Popey | Bovin-chevreaux-grosg-petit-porc-sol |
| 6927301 | Cibeveal SA | 4-10, rue du Mont-Blanc, 69960 Corbas | |
| 6927301 | Cibeveal SA | 4-10, rue du Mont-Blanc, 69960 Corbas | Bovin-petit-sol |
| 7031103 | Société d'abattage des Vosges saonoises | 19, rue Anatole-France, 70300 Luxeuil-les-Bains | Chevreaux-petit |
| 7031103 | Société d'abattage des Vosges saonoises | 19, rue Anatole-France, 70300 Luxeuil-les-Bains | Porc |
| 7055004 | Abattoir de Vesoul SA | 8, rue André-Maginot, 70000 Vesoul | Bison-bovin-grosg-sol |
| 7055004 | Abattoir de Vesoul SA | 8, rue André-Maginot, 70000 Vesoul | Chevreaux-grosg-petit |
| 7055004 | Abattoir de Vesoul SA | 8, rue André-Maginot, 70000 Vesoul | Porc |
| 7101401 | Sica de l'abattoir d'Autun | Route de Mesvres, 71400 Autun | Bovin-grosg-petit-porc |
| 7109204 | SARL Donna Christy | Le Devant, 71500 La Chapelle-Naude | Porc |
| 7115728 | Bigard SA | Site de Cuiseaux ZA de la Charbonnière, 71480 Cuiseaux | Bovin |
| 7127001 | Abattage du Val de Saône | 11, rue Jean-Mermoz, 71000 Macon | Bovin-chevreaux-grosg-petit-porc-sol |
| 7134201 | Abattoir du charolais brionnais | Zone d'activité du Champ Bossu, 71600 Paray-le-Monial | Bovin-petit-sol |
| 71546001 | Palmid'or Bourgogne | Pari Gagné, 71520 Trambly | Petit |
| 7207802 | Abattoir de Cherance | 33, rue de la 2 ^e -D.-B., 72170 Cherance | Porc |
| 7208002 | Sico | BP 20, 72401 La Ferté-Bernard Cedex | Bovin |
| 7226405 | Charal Sable | Avenue Jean-Monnet, ZI de l'Aubrée, 72302 Sablé-sur-Sarthe Cedex | Bovin |
| 7226405 | Charal Sable | Avenue Jean-Monnet, ZI de l'Aubrée, 72302 Sablé-sur-Sarthe Cedex | Porc |
| 7305407 | SCA abattoir et viande de tarentaise | Rue Saint-Jean-Baptiste, 73700 Seez | Bovin-chevreaux-grosg-petit-porc-sol |
| 7306502 | Abattoir STAC | Avenue de la Houille-Blanche, ZI Bissy, 73000 Chambéry | Bovin-grosg-porc-sol |
| 7323103 | Abattoir de Saint-Etienne-de-Cuines | Route des Iles, 73130 Saint-Etienne-de-Cuines | Bovin-chevreaux-grosg-petit-porc-sol |
| 7404201 | Sico | ZI des Bordets, rue Sarcelles, 74131 Bonneville | Bovin |
| 76159006 | SARL Socavia | Zone industrielle, rue Maximiliansau, 76450 Cany-Barville | Bison-bovin-petit |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|---|---|--------------------------------------|
| 76276001 | Bigard Forges-les-Eaux | Abattoir industriel, 76440 Forges-les-Eaux | Bison-bovin-grosq-petit-porc |
| 76709001 | Athor (EURL) | Route de la Plage, 76580 Le Trait | Bovin-petit |
| 7715201 | Bfkhoumame viandes | 154, rue des Frères-Thibault, 77190 Dammarie-les-Lys | Bovin-petit |
| 77284014 | Aminecov Meaux (SARL) | 12, rue du Vide-Arpents, 77100 Meaux | Bovin-chevreaux-petit-sol |
| 7831001 | Guy Harang abattoir | ZI Saint-Mathieu, rue du Moulin-des-Arts, 78550 Houdan | Porc |
| 7904901 | Société nouvelle des abatteurs de Bressuire | 85, boulevard du Maréchal-Foch, 79300 Bressuire | Bovin |
| 7906102 | SEAE Socopa Celles (SAS) | ZA nord, route de Vitry, 79370 Celles-sur-Belle | Porc |
| 7924602 | Arca saint-maixent (SAS) | Ets Arca, Saint-Maixent, 79402 Saint-Maixent-l'École Cedex | Bovin |
| 7924602 | Arca saint-maixent (SAS) | Ets Arca, Saint-Maixent, 79402 Saint-Maixent-l'École Cedex | Porc |
| 7932901 | Sovileg (SA) | 119, rue Camille-Pelletan, 79100 Thouars Cedex | Petit |
| 7932904 | Loeul Piriou (SA) | ZI Le Grand Rosé, 79100 Thouars | Petit |
| 8024101 | Viandes henri petit (Les) | 13, rue de l'Étang, 80620 Domart-en-Ponthieu | Bovin-petit-porc-sol |
| 8056101 | Snam (SARL) | Avenue de la Petite-Vitesse, 80500 Montdidier | Bovin-petit-porc-sol |
| 8106001 | Société carmausine d'abattage SARL | ZA La Favarelle, 81400 Carmaux | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc-sol |
| 8106501 | Bigard SA | Le Verdier de Saint-Palais, 42, rue Ludovic-Julien, 81100 Castres | Bovin-chevreaux-petit |
| 81124001 | Tuelacau SA | Route de Murat, 81230 Lacaune | Grosq-porc |
| 8121901 | Abattoirs puylaurentais SA | Route de Revel, 81700 Puylaurens | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc-sol |
| 8203704 | SAS-Codevia site abattoir de Caussade | 82300 Caussade | Bovin-petit-porc |
| 8212106 | SEAM | 450, avenue de Gasseras, route de Castelsarrasin, 82000 Montauban | Bovin-grosq-petit-porc |
| 8403101 | Abattoir municipal de Carpentras | Avenue du Camping, 84200 Carpentras | Bovin-sol |
| 8405302 | Société d'exploitation de l'abattoir ovin de l'enclave (EURL) | 84600 Grillon | Petit |
| 8406401 | Ribot (SAS) | Quartier les Frémigières, 84840 Lapalud | Chevreaux |
| 8411802 | Abattoirs du luberon (SARL) | 401, qtr les Trinquefauts, 84490 Saint-Saturnin-lès-Apt | Petit |
| 8504713 | Abattoir SEAC | Boulevard du Bois-du-Breuil, 85303 Challans Cedex | Bovin-grosq-petit-sol |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|---|--|-------------------------------|
| 8505902 | Charal SAS | Chemin du Fief-Tardif, 85120 la Châtaigneraie | Bovin-grosg-petitr-sol |
| 8510905 | SAS CABEV | Rue de l'Abattoir, 85500 Les Herbiers | Bovin-grosg-sol |
| 8519104 | Socopa entreprise-Sico | Zone industrielle des Ajoncs, 85015 La Roche-sur-Yon Cedex | Bovin |
| 8605201 | SA doux frais | Rue Etienne-Saby, 86160 Champagne-Saint-Hilaire | Chevreaux |
| 8606602 | Millenium company | 1, rue Alfred-Nobel, 86100 Châtelleraut | Bovin-grosg-petitr-porc |
| 8613901 | Abattoirs melusins | Le Pré Guichard 86600 Lusignan | Bovin-grosg-petitr-sol |
| 8616502 | Abattoir municipal Montmorillon | Route de Lathus, 86500 Montmorillon | Bovin-grosg-petitr |
| 8628902 | Sodem | Le Cériolet, 86150 Le Vigeant | Petitr |
| 8701101 | Limovin sas | Rue des Rochettes, 87300 Bellac | Bison-bovin-petitr-porc |
| 8701401 | Abattoir municipal de Bessines | La Croix du Breuil, 87250 Bessines-sur-Gartempe | Bison-bovin-petitr |
| 8708501 | Abattoir municipal de Limoges | Route de Nexon, 87000 Limoges | Bovin-petitr-porc |
| 87168003 | Multilap | Route de Rochechouart, 87440 Saint-Mathieu | Chevreaux |
| 8718701 | Abattoir municipal de Saint-Yrieix-la-Perche | Route de Coussac, 87500 Saint-Yrieix-la-Perche | Bison-bovin-grosg-petitr-porc |
| 8815501 | Socopa entreprise Sico | Aéropôle sud-Lorraine, rue de Bourgogne, 88500 Domval-lier | Bovin-grosg-petitr |
| 8836728 | Abattage découpe qualité tradition Vosges | La Colombière, rue André-Vitu, 88026 Epinal Cedex | Bovin-petitr-porc |
| 89257001 | Sicavyl | 1, rue Jules-Rimet, 89400 Migennes | Bovin-grosg-petitr-porc-sol |
| 9522902 | Aminecov | 17 bis, rue Colbert, 95460 Ezanville | Chevreaux-petitr |
| 9711202 | Abattoir intercommunal de Marie-Galante | 97112 Grand-Bourg | Bovin-petitr-porc |
| 97309124 | Société d'exploitation des abattoirs régionaux de Guyane (SEAREG) | ZAC Dégrad des Cannes, 97354 Remire-Montjoly | Bovin-petitr-porc-sol |
| 9741602 | Sicabat – Sicabo | 5, avenue Charles-Isautier, 97410 Saint-Pierre | |

Abattoirs communautaires animaux de boucherie (agrément provisoires)

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|-----------------------|---|---------------------------------|
| 13215047 | Abattoirs de provence | 130, chemin de la Madrague-Ville, 13015 Marseille | Petitr |
| 1819750 | Abattoir Saint-Amand | 18200 Saint-Amand-Montrond | Bovin-chevreaux-petitr-porc-sol |

| | | | |
|----------|---------------------------|---|----------------------|
| 2B16924 | Muntagna Corsa (SICA)(SA) | Ponte Leccia, 20218 Morosaglia | |
| 56260045 | Service viande | 21, rue du Prat, zone industrielle du Prat, 56037 Vannes Cedex | Bovin-petit-porc-sol |
| 9711723 | Sagebat abattoir du Moule | Rue de Château-Gaillard, 97160 Le Moule | Bovin-petit-porc |
| 97129004 | Cochon pays Guadeloupe | ZAC Les Nolviers, 97115 Sainte-Rose | Porc |

Abattoirs dérogatoires d'animaux de boucherie (agrément valides)

| N° AGRÈMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|---|--|--|
| 01151050 | La ferme du Chêne-Clair | 01160 Druillat | Chevreaux |
| 0513201 | Abattoir intercommunal du Champsaur | Mairie de Saint-Bonnet, 05500 St-Bonnet-en-Champsaur, 05500 Saint-Bonnet | Bovin-chevreaux-petit-porc |
| 0712902 | Société d'exploitation des abattoirs de la région de Lamastre | 28, avenue de Tournon, 07270 Lamastre | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc |
| 0718601 | Abattoir municipal de Privas | 16, place des Recollets, 07000 Privas | Bovin-chevreaux-petit-porc |
| 0916002 | Régie des abattoirs de Lavelanet | 09300 Lavelanet | Bovin-chevreaux-petit-porc-sol |
| 1819702 | Danjon Gérard | 105, rue Anatole-France, 18200 Saint-Amand-Montrond | Chevreaux |
| 1823401 | Gamaire Daniel | Le Boiron, 18370 Saint-Saturnin | Chevreaux |
| 26083301 | Capag | ZA Les Aires, 26330 Châteauneuf-de-Galaure | Chevreaux |
| 2921801 | Abattoir de Toulbroen | Communautés de communes du Cap-Sizun, rue Renoir, BP 50, 29770 Audierne | Bison-bovin-chevreaux-grosq-petit-porc-sol |
| 2A03116 | A tumbera (SARL) | 20119 Bastelica | Porc |
| 2A247106 | Syndicat mixte de l'abattage en Corse | 20137 Porto-Vecchio | Bovin-petit |
| 2B25113 | Association des éleveurs de la plaine orientale | Migliacciaru, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo | |
| 30350001 | Communauté de communes du pays viganais | ZI route de Ganges, 30120 Le Vigan | Bovin |
| 3035001PC | Communauté de communes du pays viganais | ZI route de Ganges, 30120 Le Vigan | Porc |
| 3035001PR | Communauté de communes du pays viganais | ZI route de Ganges, 30120 Le Vigan | Chevreaux-petit |
| 36008002 | Berthon Denis | Mauge, 36700 Arpheuilles | Petit |
| 36228001 | Abattoir de Valencay | 9, rue des Templiers, 36600 Valencay | Bovin-petit |
| 3703101 | STV abattoir de Bourgueil | Rue de l'Aumône, 37140 Bourgueil | Bovin-chevreaux-grosq-petit-porc-sol |
| 37261326 | Association communauté islamique d'Indre-et-Loire | 18, rue Lobin, 37000 Tours | |
| 3909701 | Société d'abattage de Champagnole | 7, chemin du Croizoux, 39300 Champagnole | Bison-bovin-petit-porc-sol |
| 4110501 | Etablissement Grejon | 3, rue du Chemin-Bas, 41370 Josnes | Chevreaux |
| 4113603 | SARL Sergent | 4, rue des Brossillons, 41500 Mer | Chevreaux |
| 4115701 | Gaugry Patrick | 73, rue de Chambord, 41230 Mur-de-Sologne | Chevreaux |

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| | | | |
|----------|--|---|---------------------------------------|
| 4118101 | Malbran-Clément | Zone d'activités Le Chassenet, 41110 Pouille | Chevreaux |
| 4230201 | Ets Balley | 2, avenue du Val-Joly, 42290 Sorbiers | Chevreaux |
| 4230505 | Rouget | 4, rue de la République, 42350 Talaudière | Chevreaux |
| 4315207 | SAS Jean Vey | ZA de Bleu, 43770 Polignac | Chevreaux |
| 47057013 | Abattoir municipal de Castillonnes | 47330 Castillonnes | Bovin-petit-porc |
| 56124201 | Abattoir municipal malestroit | 4, Chemin des Tanneurs, 56140 Malestroit | Bovin-petit |
| 56152202 | Abattoir inter communal | Chemin des Portes, 56360 Le Palais | Bovin-petit-porc |
| 66025001 | Association promotion et gestion des abattoirs de Bourg-Madame | Siège social mairie, 66760 Bourg-Madame | Bovin-petit-porc |
| 7126302 | Société d'abattage louhannaise | 5, rue de Bram, 71500 Louhans | Bovin-chevreaux-gros-g-petit-porc |
| 7303405 | Abattoir de Beaufort | ZA Marcôt, 73270 Beaufort | Bovin-chevreaux-gros-g-petit-porc-sol |
| 7417301 | Commune de Megève | Pl. de l'Eglise, 74120 Megève | Bovin-petit-porc |
| 7713103 | Saint-Blandin bétail viande | 80, rue des Grands-Maisons, 77120 Coulommiers | Bovin-petit |
| 7723701 | Société d'abattage rituel ovins de Marne-la-Vallée | 2, chemins des Chaudronniers, 77400 Jossigny | Bovin-petit |
| 7730504 | Kissi tradi viandes | ZAE du confluent, 1, rue des Secherons, 77130 Montereau-Fault-Yonne | Petit |
| 7909801 | Ferme auberge de la Vallée | L'Erable, 79800 La Couarde | Gros |
| 7935201 | Ets Gillier Pagenaud | 6, rue du Soleil-Levant, 79170 Villiers-sur-Chize | Petit |
| 8203302 | Abattoir municipal de Castelsarrasin | 1, place des Tuileries, 82100 Castelsarrasin | Bovin-petit |
| 8616501 | (Ets) Taisne | 13, rue des Mines, 86500 Montmorillon | Chevreaux |
| 8628104 | Jamet Sébastien | 15, rue du Lurault, 86380 Venduvre-du-Poitou | Chevreaux |
| 8814802 | Abattoirs montagne sud | 335, rue du Haut-des-Rangs, 88200 Dommartin-les-Remiremont | Bovin-gros-g-petit-porc |
| 9711801 | Abattoir de l'INRA | Domaine Duclos, 97170 Petit-Bourg | Bovin-petit-porc |
| 9721302 | Société économie mixte des abattoirs de la Martinique | Place d'Armes, 97232 Le Lamentin | Bovin-petit-porc-sol |

Abattoirs dérogatoires animaux de boucherie (agrément provisoires)

| N° AGRÉMENT | RAISON SOCIALE | ADRESSE | ESPÈCES |
|-------------|-----------------------|--|--------------------------------|
| 215840001 | SA Saulieu abattage | 7, rue de l'Abattoir, 21210 Saulieu | Bovin-chevreaux-petit-porc-sol |
| 38086001 | Germain Cara Danielle | La Croix Perret, 38470 Chasselay | Petit |
| 38408005 | De la Vallière (GAEC) | Gabriel Thierry, Sylvie et Goyet Philippe, 135, route du Fayet, 38540 Saint-Just-Chaleyssin | Petit |

ANNEXE VI

MODÈLE D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA LIMITATION DES MOUVEMENTS
D'ANIMAUX

La fête musulmane de l'Aïd el Kébir génère une augmentation considérable du nombre de mouvements d'ovins. Cette multiplicité fait apparaître de nombreuses entorses à la réglementation, ces mouvements présentent de ce fait un risque sanitaire non négligeable. De plus, l'abattage de ces animaux ne respecte pas toujours les principes d'hygiène et de protection animale préconisés par la réglementation en la matière.

Dans ce contexte, il semble nécessaire de prévoir des règles spécifiques et temporaires relatives à la circulation et l'abattage des animaux vivants de l'espèce ovine. La présente note a pour objet de proposer un modèle d'arrêté préfectoral visant à permettre un meilleur contrôle des mouvements des animaux en vue de limiter autant que possible les abattages clandestins et les transports ne respectant pas les règles de protection animale.

Cet arrêté préfectoral a été validé par le service des affaires juridiques et permet d'offrir aux départements un modèle harmonisé. Il ne s'agit que d'une proposition, laissant ainsi le choix de l'utiliser ou non. En cas de recours à ce modèle, il est possible de le compléter en fonction des situations particulières propres à votre département.

Enfin, à la suite de la constatation de la détention illégale d'animaux de l'espèce ovine par une personne non déclarée à l'Etablissement de l'élevage, il peut s'avérer utile de mettre en place une fourrière pour ovins à l'occasion de l'Aid el Kebir. Il est pour cela nécessaire d'utiliser un arrêté préfectoral prévoyant la création d'une telle structure pendant une période limitée et ses modalités de fonctionnement. Les ovins dont les propriétaires sont en infraction pourront alors être conduits à la fourrière sous couvert d'un laissez-passer délivré par la DDSV. Cette fourrière pourra de plus être utilisée par d'autres départements.

PRÉFECTURE DE

Le préfet,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2215-1,

Vu le code rural, et notamment ses articles R.* 214-73 à R.* 214-76 et R.* 653-31 ;

Considérant qu'à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd el Kébir chaque année, de nombreux ovins et caprins sont acheminés dans le département de pour y être abattus ou livrés aux particuliers en vue de la consommation ;

Considérant que de nombreux animaux sont abattus dans des conditions clandestines contraires aux règles d'hygiène préconisées en application de l'article L. 231-1 du code rural et aux règles de protection animale édictées en application de l'article L. 214-3 du code rural ;

Considérant qu'afin de sauvegarder la santé publique, et d'assurer la protection animale, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et l'abattage des animaux vivants des espèces concernées ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services vétérinaires de,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Aux fins du présent arrêté, on entend par :

Exploitation : tout établissement, toute construction, ou dans le cas d'un élevage en plein air, tout lieu, dans lequel des animaux sont détenus, élevés ou manipulés de manière permanente ou temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires. La présente définition concerne notamment les exploitations d'élevage et les centres de rassemblement, y compris les marchés.

Détenteur : toute personne physique ou morale responsable d'animaux, même à titre temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires et des transporteurs.

Art. 2. – La détention d'ovins par toute personne non déclarée à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article R.* 653-31 du code rural, est interdite dans le département de

Art. 3 – Le transport d'ovins vivants est interdit dans le département de, sauf dans les cas suivants :

- le transport à destination des abattoirs agréés ainsi qu'à destination des cabinets ou cliniques vétérinaires ;
- le transport entre deux exploitations dont le détenteur des animaux a préalablement déclaré son activité d'élevage à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article R.* 653-31 du code rural. Le passage des animaux par des centres de rassemblement est également autorisé si ces derniers sont déclarés à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage.

Art. 5. – L'abattage rituel est interdit hors des abattoirs agréés conformément à l'article R*214-73 du code rural.

Art. 6. – Le présent arrêté s'applique du au

Art. 7. – Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, le directeur de cabinet, le directeur départemental des services vétérinaires, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de, les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à, le

Le préfet de

ANNEXE VII

ÉLÉMENTS À COMMUNIQUER AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE À L'ISSUE DE L'AÏD AL ADHA

Afin d'établir rapidement un état de la situation sur l'ensemble des départements, il vous est demandé de faire parvenir par mèl avant le 1^{er} mars 2008 un compte rendu dont le modèle sur papier est joint à la présente annexe, aux deux adresses suivantes : didier.leschi@interieur.gouv.fr et bpa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr.

Cet état sera réalisé sur feuilles Excel à partir du modèle transmis ce jour par mèl à votre cabinet (voir ci-joint la liste des mèls destinataires), dont vous trouverez ci-après pour mémoire copie sur papier.

L'état comporte des informations similaires à celles des années précédentes. En voici les différents points :

- le nombre de réunions préparatoires éventuellement organisées et les interlocuteurs musulmans ayant participé ;
- les marchés d'animaux sur pieds organisés pour l'Aïd ;
- le nombre d'abattoirs agréés pérennes ou temporaires mis à disposition, leur localisation et leur capacité ;
- les lieux d'abattage clandestin découverts de façon fortuite ;
- le nombre de sacrificateurs habilités pour les différentes catégories de lieux d'abattage par une des trois grandes mosquées (Paris, Evry et Lyon) ou autre ;
- le nombre d'ovins et de bovins abattus dans chacun d'eux ;
- l'origine des ovins et bovins abattus ;
- les difficultés rencontrées dans les procédures de retrait des matériels à risque spécifiés (MRS) ;
- le nombre d'infractions relevées et de procès-verbaux dressés ;
- la fourchette des prix pratiqués pour la vente et l'abattage des animaux ;
- les problèmes d'hygiène constatés ;
- le nombre approximatif de foyers musulmans concernés ;
- les problèmes divers constatés ;
- l'appréciation générale et notamment les perspectives d'évolution.

LISTE DES DESTINATAIRES DU MÈL RELATIF À L'AÏD DE DÉCEMBRE 2007

PREF01 directeur cabinet ; PREF02 directeur cabinet ; PREF03 directeur cabinet ; PREF04 directeur cabinet ; PREF05 directeur cabinet ; PREF06 directeur cabinet ; PREF07 CABINET ; PREF08 directeur cabinet ; PREF09 directeur cabinet ; PREF10 directeur cabinet ; PREF11 directeur cabinet ; PREF12 directeur cabinet ; PREF13 directeur cabinet (PREF13) ; PREF14 directeur cabinet ; PREF15 directeur cabinet ; PREF16 directeur cabinet ; PREF17 directeur cabinet ; PREF18 directeur cabinet ; PREF19 directeur cabinet ; PREF2A directeur cabinet ; PREF2B directeur-cabinet ; PREF21 directeur cabinet ; PREF22 directeur cabinet ; PREF23 DIRECTEUR CABINET ; PREF24 directeur cabinet ; PREF25 directeur cabinet ; PREF26 directeur cabinet ; PREF27 directeur cabinet ; PREF28 directeur cabinet ; PREF29 directeur cabinet ; PREF30 directeur cabinet ; PREF31 directeur cabinet ; PREF32 directeur cabinet ; PREF33 directeur cabinet ; PREF34 directeur cabinet ; PREF35 directeur cabinet ; PREF36 directeur cabinet ; PREF37 directeur cabinet ; PREF38 directeur cabinet ; PREF39 directeur cabinet ; PREF40 directeur cabinet ; PREF41 directeur cabinet ; PREF42 directeur cabinet ; PREF43 directeur cabinet ; PREF44 directeur cabinet ; PREF45 directeur cabinet ; PREF46 directeur cabinet ; PREF47 directeur cabinet ; PREF48 directeur cabinet ; PREF49 Directeur-Cabinet ; PREF50 directeur cabinet ; PREF51 directeur cabinet ; PREF52 directeur cabinet ; PREF53 directeur cabinet ; PREF54 directeur cabinet ; PREF55 directeur cabinet ; PREF56 directeur cabinet ; PREF57 directeur cabinet ; PREF58 directeur cabinet ; PREF59 directeur cabinet ; PREF60 directeur cabinet ; PREF61 directeur cabinet ; PREF62 directeur cabinet ; PREF63 directeur cabinet ; PREF64 directeur cabinet ; PREF65 directeur cabinet ; PREF66 directeur cabinet ; PREF67 directeur cabinet ; PREF68 directeur cabinet ; PREF69 directeur cabinet ; PREF70 directeur cabinet ; PREF71 directeur cabinet ; PREF72 directeur cabinet ; PREF73 directeur cabinet ; PREF74 directeur cabinet ; directeur-cabinet@île-de-france.pref.mi ; préfecture police Paris Cabcom (PP CAB) ; PREF76 directeur cabinet ; PREF77 directeur cabinet ; PREF78 directeur cabinet ; PREF79 directeur cabinet ; PREF80 directeur cabinet ; PREF81 directeur cabinet ; PREF82 directeur cabinet ; PREF83 directeur cabinet ; PREF84 directeur cabinet ; PREF85 directeur cabinet ; PREF86 directeur cabinet ; PREF87 directeur cabinet ; PREF88 Directeur cabinet ; PREF89 directeur cabinet ; PREF90 directeur cabinet ; PREF91 directeur cabinet ; PREF92 directeur cabinet ; PREF93 directeur cabinet ; PREF94 directeur cabinet ; PREF95 directeur cabinet ; PREF971 directeur cabinet ; PREF972 directeur cabinet ; PREF973 directeur cabinet ; PREF974 directeur cabinet.